

# S'associer sans s'entretuer : construire un projet commun

## Objectifs

Évaluer l'opportunité et la faisabilité du projet d'association envisagé - Apprendre à mieux se connaître entre futurs associés : son parcours et ses motivations individuelles - Acquérir les compétences pour constituer, gérer au quotidien et faire durer un projet d'association - Comprendre et s'appropriier les principes et conditions d'un bon fonctionnement en société - Confronter son projet à d'autres personnes engagés en projet collectif

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Contenu

La question de l'association en agriculture cristallise de nombreuses attentes : gain de temps libre, baisse de la pénibilité, efficacité économique des fermes, lien social au travail...

De nombreuses personnes, installées ou non, imaginent des projets collectifs pour répondre à ses attentes et ainsi dépasser les freins et les menaces qui pèsent sur leur exploitation ou leur installation. Cependant, l'association en agriculture, qu'elle que soit sa forme, peut comporter des écueils et soulève de nombreuses questions quant au fonctionnement à plusieurs

Dans le cadre de cette formation, seront abordées les conditions de bon fonctionnement d'un collectif, la notion de leadership, le partage de décision ainsi que la mise en place d'une communication harmonieuse au sein d'un groupe.

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques, réflexion individuelle et mises en commun Jeu de rôle

## Moyens matériels

Paperboard, vidéoprojecteur et supports écrits

## Modalités d'évaluation des acquis

Questionnaire en début et fin de session

## Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor  
N° organisme de formation : 53220533422

## Références qualités

qualiopi

## Dates, lieux et intervenants

**17 janv 2022**

Salle des fêtes

Sophie PATTÉE, animatrice CIVAM29

09:30 - 17:30

22810 Plounevez-Moëdec

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Côtes d'Armor

**Durée de la formation** 3 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/01/1970

## Tarifs

Adhérent 20€

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

## Plus de renseignements

Cédric Bernard

agriculturepaysanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000

Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41

Fax. 02.96.94.16.28

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

**Taux de satisfaction :** 93%%

**Modalités d'accès :**